

Annexe à l'arrêté du 2 février 2000 modifiant l'arrêté du 23 août 1998 relatif à la nature des épreuves du concours sur épreuves professionnelles pour le recrutement de contrôleur principal des travaux publics de l'Etat

NOR : *EQUF0000044A*

Programme de l'épreuve technique (complément à l'annexe de l'arrêté du 23 août 1988 modifié relatif à la nature des épreuves du concours sur épreuves professionnelles pour le recrutement de contrôleur principal des travaux publics de l'Etat)

16. Module spécifique à l'option eau-environnement

Organisation administrative dans le domaine de l'eau :

- les interlocuteurs, leurs compétences, missions, moyens (services maritimes, services navigation, DIREN, agences de l'eau, riverains, conseil supérieur de la pêche...);
- outils budgétaires (financement, subventions).

Connaissance et gestion des milieux aquatiques :

- notions d'hydrologie, d'hydraulique et d'hydrométrie, océanographie (marées, houles, courants et bathymétrie, sédimentologie) ;
 - fonctionnement et écologie des milieux aquatiques :
 - cours d'eau ;
 - canaux ;
 - plans d'eau, étangs littoraux ;
 - zones humides ;
 - milieux estuariens et marins ;
 - principales pollutions et perturbations des milieux aquatiques (extraction des matériaux, dragages, prélèvements, rejets, ouvrages dans les milieux aquatiques...) et incidences (faune, flore, habitats et usages) ;
 - outils de planification et de protection des milieux aquatiques :
 - textes législatifs et réglementaires :
 - loi sur l'eau ;
 - loi littoral ;
 - loi sur la protection de l'environnement et leurs textes d'application ;
 - schémas d'aménagement et de gestion (élaboration, mise en œuvre) ;
 - outils de protection des milieux (prise en compte, contraintes) ;
 - cadre juridique et réglementaire de la police de l'eau et des milieux aquatiques :
 - police administrative (procédure, contrôle...) ;
 - police répressive (aspect administratif et pénal, procédure [constats au titre de la loi sur l'eau...]) ;
 - prévention et gestion des risques (inondations, sécheresse et pollution) :
 - connaissance de la réglementation ;
 - plans de préventions ;
 - atlas des zones inondables (objet, réglementation, principes de réalisation) ;
 - annonce des crues (objet, rôle des services, partenaires...) ;
 - gestion des crises ;
 - plan POLMAR ;
 - lutte contre la pollution :
 - indicateurs et paramètres de la pollution des eaux ;
 - pollutions accidentelles : moyens, partenaires, responsabilités, organisation ;
 - pollutions domestiques ;
 - assainissement collectif (réseaux de collecte, systèmes de traitement...) ;
 - procédures préalables (zonage d'assainissement, périmètre d'agglomération d'assainissement, objectif de réduction des flux de substances polluantes...) ;
 - connaissances des filières assainissement ;
 - dysfonctionnement des systèmes d'assainissement ;
 - auto-surveillance et contrôle de ces systèmes ;
 - pollutions industrielles et agricoles.
- Gestion des domaines fluvial et maritime :
- définition des domaines publics fluvial et maritime, domaine privé ;

- code du domaine public fluvial et de la navigation intérieure (notions);
- code des ports maritimes (notions) ;
- code rural (notions).

Caractéristiques techniques et principes d'aménagement des domaines fluvial et maritime :

- les différents ports et leur gestion, les ouvrages portuaires ;
 - classification française et européennes des voies navigables ;
 - gabarits des voies navigables ;
 - principes d'aménagement des cours d'eau :
- rivières à courant libre, canalisation de rivière, canal latéral, canal à bief de partage, bief, écluses, barrages, défense des berges, chômage... ;
 - les différentes fonctions (pêche, navigation commerciale et de plaisance, prises et rejets d'eau, transferts d'eau...) ;
 - principes d'aménagement du littoral :
 - ouvrages de protection du trait de côte ;
 - les différentes fonctions (pêche, conchyliculture, transport maritime, ressources minières, loisirs nautiques...)